

Semaine de l'harmonisation des pratiques en accès vasculaires au CHUM – 19 au 25 février 2024

RÈGLEMENT DU TIRAGE - QUIZ Les accès vasculaires en questions

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Tous les infirmier(ère)s, infirmier(ère)s auxiliaires, CEPI, CEPI-A et inhalothérapeutes qui travaillent au CHUM, âgé(e)s de 18 ans ou plus à la date du tirage, sont admis pour participer au tirage.

PRIX À GAGNER

Deux prix, destinés à 2 personnes distinctes, pour participer au prochain congrès de l'Association canadienne d'accès vasculaire qui aura lieu à Winnipeg, du 24 au 26 avril 2024.

Chacune des deux participations à gagner inclut :

- Le transport aérien aller-retour Montréal-Winnipeg ainsi que les frais de déplacement pour se rendre à l'aéroport Montréal-Trudeau à l'aller et au retour;
- 2 nuitées à l'hôtel, en occupation simple;
- Tous les repas pour la durée du séjour (jusqu'à concurrence de 60\$/jour);
- Les frais d'inscription au congrès.

Le prix n'inclut pas :

- les activités faites hors congrès, les consommations alcoolisées; les pourboires; toutes les dépenses personnelles.

COMMENT PARTICIPER

Pour participer au tirage des 2 prix, vous devez :

- remplir toutes les questions du quiz;
- inscrire vos coordonnées à la dernière question du formulaire;
- soumettre votre formulaire au plus tard le dimanche 25 février à 23 h 59.

Limite d'une participation par personne.

MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Le tirage au sort des deux prix aura lieu le lundi 26 février 2024 à 12 h parmi toutes les participations admissibles reçues entre le 19 et le 25 février 2024, à 23 h 59.

Les deux premiers participants désignés par le sort seront déclarés gagnants, sous réserve de remplir toutes les conditions prévues au présent règlement. Ils seront contactés par téléphone et par courriel, selon les coordonnées fournies sur le formulaire de participation.

Chaque personne devra réclamer son prix dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrables à partir de la date et de l'heure à laquelle elle aura été contactée pour la première fois. Dans l'éventualité où une personne gagnante ne réclame pas son prix dans ce délai, refuse le prix ou est déclarée inadmissible, le prix sera automatiquement annulé et le Comité organisateur pourra désigner une autre personne gagnante.

Les personnes gagnantes qui participeront au congrès pourront faire reconnaître leur congrès en formation et non en vacances. Elles seront libérées de leur horaire par leur chef d'unité.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les deux prix attribués dans le cadre de ce tirage ne sont ni monnayables, ni échangeables, ni transférables.